

Conseil d'Administration
séance du
19 octobre 2016 à 16h00

www.
esapyrenees
.fr

**N° 2 – CREATION D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR**

Membres présents :

Monsieur Jean LACOSTE, Adjoint à la Culture - Ville de Pau, Président de l'ÉSA Pyrénées, Madame Anne-Marie ARGOUNÈS, Adjointe à l'Urbanisme et aux Structures Culturelles - Ville de Tarbes, Vice-Présidente de l'ÉSA Pyrénées, Madame Marie ANGELÉ, Conseillère aux Arts-Plastiques - DRAC Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, Monsieur Gilles CRASPAY, Adjoint à l'Enseignement – Ville de Tarbes, Madame Céline ROULET, Adjointe à la Culture - Ville de Tarbes, Madame Maïté VANMARQUE, Directrice des Affaires Culturelles – Ville de Pau, Monsieur Kenny BERTONAZZI, Conseiller Municipal – Ville de Pau, Madame Nathalie LARRADET, Conseillère Municipale – Ville de Pau, Madame Sabine FORERO-MENDOZA, Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Monsieur Vincent MEYER, Représentant des enseignants - site de Pau, Monsieur François CORTES, Représentant des enseignants - site de Tarbes, Monsieur Gabriel BLAZQUEZ, Représentant du personnel de l'ÉSA Pyrénées, Monsieur Naïm DUFOUR, Représentant des étudiants - site de Pau.

Personnes également présentes à la séance :

Monsieur Jean-François DUMONT, Directeur Général de l'ÉSA Pyrénées — Pau Tarbes

Membres excusés :

Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Monsieur Luc TRIAS, Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Madame Frédérique ESPAGNAC, Conseillère Régionale de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Monsieur Bertrand FLEURY, Conseiller aux arts-plastiques DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Madame Claire JACQUET, Directrice du FRAC Aquitaine, Madame Emmanuelle BILLAUT, Conseillère Municipale – Ville de Pau, Monsieur Laurent DUBOUIX, Conseiller Municipal – Ville de Tarbes, Monsieur Jean-Yves FOURQUET, Directeur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes.

Membres absents :

Monsieur Isidro FERRER, Graphiste.

Siège social :

25 rue René Cassin - 64000 Pau
T - 05 59 02 20 06

administration-pau@esapyrenees.fr

S

A

P
Y
R
É
N
É
E
S

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'afin de répondre aux besoins de l'établissement dans le cadre de l'aide à apporter à l'assistant d'enseignement artistique pour l'atelier céramique du site de Tarbes, un contrat d'apprentissage avait été créée par une délibération du conseil en date du 30 mars 2016.

Il informe l'assemblée que ce recrutement n'a pas aboutit car aucune candidature n'a été reçue et, il indique, qu'afin de combler les besoins de l'établissement, il est nécessaire de créer un contrat d'emploi d'avenir.

Ce dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Sur proposition du Président et après en avoir entendu son exposé, **le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

DÉCIDE :

- la création d'un contrat dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir sur le site de Tarbes, en aide à l'assistant d'enseignement artistique pour l'atelier céramique,

AUTORISE :

- le Président à signer tout document à intervenir à cette fin,

IMPUTE :

- les dépenses au chapitre et articles correspondants du budget de l'EPCC.

Pour ampliation certifiée conforme

Le Président de l'ESA Pyrénées Pau-Tarbes

1 LACOSTE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/10/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/10/2016